

	NOTICE
	This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods.
	AVIS
	Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

ÉNONCÉ DE TRAVAIL
du système de chauffage ESPAR

1. L'entrepreneur doit exécuter tous les processus nécessaires pour remettre les articles ci-dessous en bon état de service :

a) Système de chauffage	NNO 2540-12-348-4732
b) Réchauffeur, fluide de refroidissement	NNO 2990-12-357-4265
c) Chauffe-eau	NNO 4520-20-001-6968

La quantité prévue de chaque article qui exige une réparation est indiquée à la section 6 du présent énoncé de travail.

2. Ces processus comprennent le démontage de chaque élément ainsi que les tâches ci-dessous :

- a) Nettoyage
- b) Inspection
- c) Réparation
- d) Révision
- e) Calibration
- f) Essais (voir la note)
- g) Emballage

NOTE : Tous les essais doivent être effectués avec du CARBURANT DIESEL.

3. Tous les travaux doivent être exécutés conformément aux spécifications indiquées ci-après :

a) Système de chauffage	NNO 2540-12-348-4732	251981050000
b) Réchauffeur, fluide de refroidissement	NNO 2990-12-357-4265	252227050000
c) Chauffe-eau	NNO 4520-20-001-6968	25-2307-05

Les travaux portant sur ces articles doivent être conformes aux spécifications les plus récentes du fabricant. Toute modification proposée aux spécifications doit être autorisée par l'autorité technique par l'entremise des autorités de passation des contrats et d'approvisionnement.

L'entrepreneur doit fournir toutes les pièces de rechange nécessaires pour satisfaire les services requis.

Toutes les pièces de rechange utilisées pour les réparations en vertu du présent contrat doivent être de la même forme, de l'ajustage, de la fonction et la qualité que les pièces d'origine. Toutes les pièces qui ne sont pas spécifiées par l'OEM doivent être approuvées par l'autorité technique avant utilisation. L'entrepreneur doit fournir à l'autorité technique toute information nécessaire pour évaluer le produit de remplacement.

4. L'entrepreneur doit produire un rapport tous les six mois et le remettre à l'autorité technique. Ce rapport doit comporter les renseignements ci-dessous :
- a) Numéro du bon de travail
 - b) Classification de la panne :
 - i) Usure normale
 - ii) État anormal (voir la note)
 - iii) Pièces consommées

Note : Si on établit qu'une panne constitue un état anormal, l'entrepreneur doit donner une courte description de la cause de la panne, par exemple : utilisation abusive, maintenance incorrecte, défectuosité de fabrication, accident, etc.

5. Le délai d'exécution de tous les travaux indiqués dans le relevé des avis de sélection et des demandes prioritaires de sélection est précisé ci-après :
- a) normal – 90 jours
 - b) urgent – 60 jours
 - c) critique – 45 jours
6. Les travaux de réparation qui font l'objet de prévisions sont indiqués ci-dessous :

NNO	Description	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	Année d'option 1	Année d'option 2
2540-12-348-4732	Système de chauffage à conduit	2	2	2	2	2
2990-12-357-4265	Réchauffeur, 32 000 BTU	10	8	8	8	8
4520-20-001-6968	Chauffe-eau D5S	3	3	3	3	3

7. Coût de réparation maximal

L'entrepreneur ne doit pas dépasser le coût de réparation maximal sans l'autorisation du responsable de l'approvisionnement. Pour sa part, le représentant de l'assurance de la qualité du MDN doit autoriser l'augmentation du coût de réparation maximal conformément aux méthodes décrites dans les Instructions de gestion du matériel (IGM) 1500. Dans le cas des demandes d'augmentation du coût de réparation maximal qui ne relèvent pas du représentant de l'assurance de la qualité, il faut suivre la procédure du message de remarques relatives à l'avis de sélection standard, tel qu'il est décrit dans le document A-LM-184-000/JS-001. Voici les

coûts de réparation maximaux, qui seront également indiqués dans le Relevé des avis de sélection et des demandes prioritaires de réparation:

Coûts de réparation maximaux

Matériel	Coûts en \$CAN
2540-12-348-4732	600.00 \$
2990-12-357-4265	600.00 \$
4520-20-001-6968	600.00 \$